

Cet imprimé doit être retourné à la **Direction Départementale des Territoires et de la Mer** et à la
Fédération Départementale des Chasseurs de la Charente-Maritime dûment complété et signé

au plus tard le 30 septembre 2018

**COMPTE RENDU DES OPERATIONS DE DESTRUCTION
DES ANIMAUX NUISIBLES**

Nom Prénom :

Adresse :

bénéficiaire d'une autorisation individuelle préfectorale n°

pour la destruction d'animaux nuisibles sur la commune de

déclare avoir détruit :

Modalités de destruction (tir, piégeage, déterrage, furetage, autres)	Espèces	Nombre	Dates de destruction	Lieu de destruction commune(s)

Fait à
le

signature